



Déclaration de services aux membres

1- Mission – Mandats

Cheval Québec est un organisme sans but lucratif, dûment incorporé selon la partie III de la Loi sur les compagnies, reconnu par le ministère de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme **le seul organisme fédéré** de régie de l'activité équestre, regroupant les **trois divisions, Plein air, Sport, Élevage**, et près d'une centaine d'associations représentant les différentes sphères de l'industrie.

Le champ principal d'activité de Cheval Québec est la représentation des intérêts, la promotion, la coordination, l'organisation et la réalisation d'activités pour le bénéfice du secteur équin et de ses membres au Québec.

La mission de Cheval Québec est d'assurer le développement et la cohésion de l'industrie du cheval au Québec par :

- L'union et la concertation de l'ensemble des secteurs
- L'encadrement de la pratique, de la sécurité et la réalisation de mandats gouvernementaux
- La participation à des actions bénéfiques et à des services inhérents aux membres
- Le leadership à la promotion de l'industrie et des chevaux québécois
- Le développement de la relève et de partenariats stratégiques

2 Valeurs organisationnelles

Les valeurs qui animent Cheval Québec dans l'accomplissement de sa mission sont le respect, l'accessibilité, la communication, l'évolution, l'unité. Ces valeurs ainsi que la mission sont détaillées dans la planification stratégique, disponible sur le site Internet www.cheval.quebec

3 Les services offerts

Afin de s'acquitter de sa mission (son mandat), Cheval-Québec offre les services suivants :

a) Aux membres

- Promotion du cheval auprès de différents groupes afin d'assurer que la pratique de l'activité équestre soit reconnue, exempte de toute cruauté animale

- Promotion des sites de pratiques libres ou encadrées
- Normes de sécurité de la pratique
- Plan d'action pour assurer le développement et la pérennité du secteur
- Code d'éthique pour les pratiquants
- Encadrement de la pratique sécuritaire
- Sanction des compétitions des disciplines sous sa responsabilité
- Offre d'activités de formation, de certification, d'événements récréatifs et compétitifs
- Publications de guides de référence pour la pérennité de l'activité et mise à disposition des ouvrages de référence, de la documentation, des règlements, des politiques

b) À la communauté équestre

- Diffusion des activités des associations et clubs équestres affiliés
- Infolettres et répertoires
- Regroupe et coordonne les associations locales, régionales, provinciales et nationales en lien avec l'élevage et avec les diverses activités équestres au Québec ;
- Service conseil pour l'organisation d'événements
 - Personnes-ressources mises à la disposition des associations et clubs équestres
- Service d'un outil de gestion pour le *membership*
- Représentations auprès des divers paliers pour le développement de l'activité équestre
- Service d'infographie à tarif préférentiel
- Assurances en responsabilité civile pour les administrateurs des associations

c) Aux citoyens

- Faire découvrir l'activité;
- Promouvoir les saines habitudes de vie par la pratique de l'activité;
- Distribuer des publications;
- Proposer des sites de pratiques certifiés;
- Offrir des programmes d'apprentissage de l'équitation et d'attelage

4 Engagement en matière d'accessibilité des services

Cheval Québec s'engage auprès de ses membres, à la communauté équestre et aux citoyens à offrir ses services en ligne ou par téléphone :

514 252-3053,

info@cheval.quebec,

www.cheval.quebec

<https://www.facebook.com/chevalquebec/>

Heures d'ouverture

Les services sont accessibles du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

En période estivale, au lendemain de la Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la Fête du travail, les services sont accessibles du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

a) Qualité de l'information

Cheval Québec s'engage à offrir des services de grande qualité :

- Service fiable, l'information que nous vous fournissons est exacte, complète;
- Service courtois, professionnel et compétent, nous vous répondons avec respect et nous vous offrons une écoute attentive.

b) Accessibilité en ligne

- Cheval Québec s'engage à maintenir l'information à jour sur son site Internet et dans les réseaux sociaux.

c) L'éthique

- Cheval Québec adhère
 - ✓ à l'[Avis sur l'éthique en loisir et en sport](#) .
 - ✓ à la [Politique, règles et procédures en matière de protection de l'intégrité](#) .
 - ✓ au [Code de pratique pour les soins et la manipulation des équidés](#) .
 - ✓ au [Guide de biosécurité équine](#) :
 - ✓ au [Guide d'actions de prévention afin de maintenir le cheptel équin du Québec en santé](#)
 - ✓ au [Protocole de gestion des commotions cérébrales pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités récréatives et sportives](#)

- Cheval Québec a établi
 - ✓ Le code d'éthique du membre
 - ✓ Le code d'éthique du randonneur équestre
 - ✓ Le code d'éthique des gestionnaires et propriétaires d'établissements reconnus
 - ✓ Le code d'éthique de l'éleveur reconnu
 - ✓ Le code d'éthique de l'étalonnier reconnu

5 Amélioration des services

Cheval Québec met à la disposition de ses membres un endroit pour commenter la qualité des services reçus ou pour porter plainte sur son site Internet

<https://www.cheval.quebec/plainte-et-negligen.html>

6 Pour nous joindre

Cheval Québec met à disposition des membres les coordonnées de chacun des membres de l'équipe ainsi que du Conseil d'administration sur son site internet. Les membres peuvent également nous rejoindre par le biais de Messenger ou Instagram

info@cheval.quebec

www.cheval.quebec

Sur les réseaux sociaux

[Instagram](#)

[Facebook](#)

Entrée en vigueur

La politique entre en vigueur le 27 juin 2023